

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 faisant ressortir un total de 2 134 315 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 99 206 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 2 125 079 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,41% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		935 918	1 835 836
Obligations et valeurs assimilées		641 387	190 707
Titres OPCVM		100 014	145 253
	3.1	1 677 319	2 171 796
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	240 748
Disponibilités	3.2	456 996	588 418
		456 996	829 166
TOTAL ACTIF		2 134 315	3 000 962
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	8 200	11 768
Autres créditeurs divers	3.4	1 036	4 889
TOTAL PASSIF		9 236	16 657
Capital	3.5	2 110 056	2 932 451
Sommes distribuables	3.6	15 023	51 854
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		15 023	51 854
ACTIF NET		2 125 079	2 984 305
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 134 315	3 000 962

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		11 114	38 053	1 009	81 228
Dividendes	4.1	1 492	21 552	-	77 216
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	9 622	16 501	1 009	4 012
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	4 097	29 040	12 716	40 187
<i>Total des revenus des placements</i>		15 211	67 093	13 725	121 415
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<8 200>	<36 171>	<11 768>	<50 127>
<i>Revenu net des placements</i>		7 011	30 922	1 957	71 288
Autres charges	4.5	<3 676>	<13 898>	<3 861>	<16 268>
<i>Résultat d'exploitation</i>		3 335	17 024	<1 904>	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 848>	<2 001>	<2 947>	<3 166>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		1 487	15 023	<4 851>	51 854
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 848	2 001	2 947	3 166
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		74 004	24 052	<75 791>	<428 108>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		23 611	<122 929>	29 990	186 895
Frais de négociation de titres		<1 744>	<5 547>	<1 607>	<8 708>
<i>Résultat net de la période</i>		99 206	<87 400>	<49 312>	<194 901>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>99 206</u>	<u><87 400></u>	<u><49 312></u>	<u><194 901></u>
Résultat d'exploitation	3 335	17 024	<1 904>	55 020
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	74 004	24 052	<75 791>	<428 108>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	23 611	<122 929>	29 990	186 895
Frais de négociation de titres	<1 744>	<5 547>	<1 607>	<8 708>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<47 583>	-	<45 583>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><263 517></u>	<u><724 243></u>	<u><166 504></u>	<u><804 782></u>
Souscriptions	-	-	482 389	482 389
Capital	-	-	428 941	428 941
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	46 415	46 415
Régularisation des sommes distribuables	-	-	7 033	7 033
Rachats	<263 517>	<724 243>	<648 893>	<1 287 171>
Capital	<273 422>	<761 024>	<606 433>	<1 232 588>
Régularisation des sommes non distribuables	11 753	43 054	<32 480>	<36 726>
Régularisation des sommes distribuables	<1 848>	<6 273>	<9 980>	<17 587>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><164 311></u>	<u><859 226></u>	<u><215 816></u>	<u><1 045 266></u>
<u>Actif net</u>				
En début de la période	2 289 390	2 984 305	3 200 121	4 029 571
En fin de la période	2 125 079	2 125 079	2 984 305	2 984 305
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de la période	1 073	1 287	1 359	1 613
En fin de la période	953	953	1 287	1 287
<u>Valeur liquidative</u>	<u>2 229,884</u>	<u>2 229,884</u>	<u>2 318,807</u>	<u>2 318,807</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>17,95%</u>	<u>-2,10%</u>	<u>-6,06%</u>	<u>-5,86%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2020.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 31/12/2020 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

A-Actions et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ADWYA	19 999	76 825	88 537	4,15%
AMEN BANK	2 000	43 664	42 733	2,00%
ARTES	7 500	30 703	30 706	1,44%
ASSURANCES MAGHREBIA	471	26 141	27 389	1,28%
CARTHAGE CEMENT	28 000	46 897	52 277	2,45%
DELICE HOLDING	2 000	29 977	29 695	1,39%
EURO-CYCLES	6 255	151 599	160 692	7,53%
MAGASIN GENERAL	1 906	50 499	36 958	1,73%
MIP	50 000	80 311	7 001	0,33%
SAH LILAS	7 620	98 803	93 567	4,38%
SAM	944	2 019	2 558	0,12%
SAM DA 2020 -1/5	1	0	0	0,00%
SFBT	1 200	22 159	22 813	1,07%
SOTETEL	35 702	204 149	172 799	8,10%
SOTUVER NG 2020	2 177	16 446	14 260	0,67%
TUNINVEST-SICAR	6 500	66 110	94 004	4,40%
UNIMED	6 168	62 919	59 929	2,81%
Total actions et droits rattachés		1 009 221	935 918	43,86%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ATL 2015-2 CAT.A - TF 7.5%	2 000	38 400	41 809	1,96%
STB 2008/2	2 000	64 031	66 588	3,12%
Total obligations de sociétés		102 431	108 397	5,08%

Bons du trésor assimilables

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	532 990	24,98%
Total Bons du trésor assimilables		508 252	532 990	24,98%
Total obligations et valeurs assimilées		610 683	641 387	30,05%

C- Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TUNISIE SICAV	503	100 014	100 014	4,69%
Total titres OPCVM		100 014	100 014	4,69%

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	463 184	304 283
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	2 311	3 374
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<462>	<675>
Compte à terme	-	250 000
Achats de titres à régler	<60 514>	<6 549>
Vente titres à encaisser	52 477	37 985
	456 996	588 418

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du distributeur exclusif à payer	4 693	7 188
Rémunération du gestionnaire à payer	2 011	3 080
Rémunération du dépositaire à payer	1 496	1 500
	8 200	11 768

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenue à la source à payer	372	225
TCL à payer	284	197
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
Redevances CMF à Payer	180	252
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	-	4 015
	1 036	4 889

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	2 932 451
Nombre de titres	1 287
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<761 024>
Nombre de titres	334
Nombre d'actionnaires sortants	10

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<5 547>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	24 052
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	<122 929>
Régularisations des sommes non distribuables	43 054

Capital au 31 décembre 2020

Montant	2 110 056
Nombre de titres	953
Nombre d'actionnaires	35

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	17 024	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation	<2 001>	<3 166>
	<u>15 023</u>	<u>51 854</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>
Dividendes	1 492	21 552	-	77 216
	1 492	21 552	-	77 216

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>
Intérêts sur BTA	8 956	11 918	26	26
Intérêts sur obligations	666	4 583	983	3 986
	9 622	16 501	1 009	4 012

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	2 221	15 057	5 287	10 861
Intérêts sur dépôt à vue	1 876	13 983	7 429	22 870
Intérêts sur certificats de dépôt	-	-	-	6 456
	4 097	29 040	12 716	40 187

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>
Rémunération du distributeur	4 692	21 154	7 188	30 924
Rémunération du gestionnaire	2 012	9 067	3 080	13 253
Rémunération du dépositaire	1 496	5 950	1 500	5 950
	8 200	36 171	11 768	50 127

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 839	7 161	2 083	7 843
TCL	1 162	3 848	843	4 260
Redevances CMF	558	2 419	780	3 378
Autres Retenues	67	270	105	387
Contribution sociale de solidarité	50	200	50	400
	3 676	13 898	3 861	16 268

5 - REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.